

AVIS SUR LE TARIF DES DROITS DE PASSAGER (N-6)

EN VIGUEUR LE 5 JANVIER 2023

COLONNE I	COLONNE II
Art. Description	Taux (\$)
1. Droits de passager applicables pour l'escale lors d'un voyage continu (navettes, 50 % du tarif) :	
a) par adulte	13,05
b) par enfant (de moins de 12 ans)	6,55
2. Droits de passager applicables pour les voyages commençant ou se terminant au port (navettes, 50 % du tarif)	
a) par adulte	31,70
b) par enfant (de moins de 12 ans)	15,85
3. Droits de passager applicables aux excursions :	
a) par adulte	4,00
b) par enfant (de moins de 12 ans).....	2,00